

---

# CATALOGUE DES FORMATIONS

AU SERVICE DES ÉLU(E)S  
EN CHARGE DU SPORT

**2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE 2024**

---

POLITIQUE SPORTIVE | BILAN DU MANDAT | NOUVELLES PRATIQUES  
RESPONSABILITÉ | SPORT & ENVIRONNEMENT | FINANCEMENTS

## INTRODUCTION

L'organisme de formation ANDES

### LES FORMATIONS



Le cycle de formations professionnelles  
proposé par ANDES & OLBIA FORMATION

Quels financements pour mon  
équipement sportif ? (réservé Outre-Mer)

Quels financements pour mon équipement  
sportif ? (formation réalisée en partenariat  
avec ADMF (53))

JOP et VAS : comment l'élu(e) aux sports  
peut-il (elle) valoriser la dimension sportive  
de sa commune ?

Nouvelles pratiques et équipements  
de nouvelle génération

Comment penser les équipements sportifs  
comme source d'énergies renouvelables ?

La préparation et valorisation de son bilan  
de mandat

Quels financements pour mon équipement  
sportif ?



Cliquez  
sur l'item  
de votre  
choix

### LES INFORMATIONS GÉNÉRALES



Le droit à la formation des élu(e)s locaux

Formation financée par les collectivités

DIF élus (DIFE) : Droit Individuel à la formation des élu(e)s locaux.

# L'organisme de formation ANDES

Le rôle et la place des activités physiques et sportives dans la société est de plus en plus prégnant. Les enjeux transversaux du sport, en matière de social, d'éducation, de santé mais aussi d'attractivité des territoires ont toute leur place dans le débat politique de la cité. Au-delà, les attentes, la « façon de consommer le sport », la nature des activités mais aussi les équipements sportifs évoluent constamment. Les collectivités locales, en tant que premiers financeurs publics du sport en France, se doivent d'être dans une posture d'adaptation, et de réflexion constante pour faire évoluer leur politique sportive afin de répondre aux besoins de leurs concitoyens. Pour les aider dans la mise en place de leur politique sportive et plus globalement dans leur quotidien, l'ANDES a choisi depuis 25 ans de les accompagner en leur proposant tout un panel de services, d'outils et d'expertises techniques pour la réalisation de leurs projets sportifs. Présente en France métropolitaine et en Outre-mer, le réseau ainsi constitué de près de 8 000 villes et intercommunalités, alimente continuellement le centre de ressources de partages d'expériences et contribue à renforcer l'expertise technique des dossiers thématiques traités. C'est tout naturellement que l'ANDES a fait le choix de se

positionner comme organisme de formation, permettant à ses adhérents mais aussi à tout élu le souhaitant de bénéficier d'un accompagnement adapté et personnalisé tout au long du mandat. En effet, forte de son expérience et des formateurs sollicités (au sein de son réseau ou extérieur), l'ANDES vous propose de bénéficier d'une offre de formation élargie, vous apportant des clés de compréhension, des outils et des connaissances techniques et juridiques pour favoriser la mise en oeuvre opérationnelle de vos actions et projets. C'est également un moyen de pouvoir partager son expérience personnelle avec des collègues élu(e)s et de se créer un réseau d'entraide.

Depuis 2022, une centaine d'élus locaux nous font confiance annuellement en nous accordant, au cours d'une des nombreuses formations organisées sur le territoire français, leur confiance pour leur montée en compétence et leurs connaissances. Dans la dernière ligne droite de votre mandat d'élu (2026), l'ANDES Formation vous propose ses thématiques fondamentales au cours de ce 2<sup>ème</sup> semestre, avant pour la fin d'année de vous proposer de nouvelles offres de formation autour du bilan de vos projets et de votre mandat.

Mes cher(e)s collègues,

## Édito

L'année 2024 restera une période exceptionnelle pour le sport français, avec bien évidemment en ligne de mire les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Au-delà de cet évènement planétaire, nous élus aux sports, nous basculerons cette année vers la 2<sup>ème</sup> moitié du mandat électoral. Après une 1<sup>ère</sup> moitié marquée par la crise du COVID et l'urgence énergétique, nous devons poursuivre nos actions tout en se tournant vers la fin de notre mandat et en se projetant au-delà de 2026.

L'ANDES assurera comme à son habitude cette bascule en continuant à vous accompagner au quotidien pour répondre à vos problématiques et à vos projets. Avec le renouvellement en fin d'année 2023 et pour une durée de 4 ans, de son agrément pour la formation des élu(e)s en charge des sports, notre centre de formation participera à cet accompagnement et à votre montée en compétence. En effet, cette prestation complémentaire est destinée à vous proposer un service pratico-pratique, de qualité et au plus de près de vos besoins et de votre territoire.

Notre expertise de 25 ans auprès des collectivités locales, nous permet aujourd'hui de vous offrir un catalogue de formation cohérent et adapté à vos réalités et à vos situations diverses du quotidien. Pour cette année 2024, nos formations seront dispensées dans tout l'Hexagone, permettant au plus grand nombre d'entre vous d'accéder facilement à l'une d'entre-elles.

Au-delà des contenus abordés, nos formations privilégient des temps d'échanges et de partage d'expériences. Conception de politique sportive, publics spécifiques, sport-santé, financement des équipements sportifs et gestion des associations sont nos thématiques phares. Nous n'oublierons pas au cours de cette année 2024 les thématiques d'actualité et la projection vers la fin de votre mandat d'élu afin d'engager une démarche d'évaluation de vos actions et de communication auprès des acteurs du territoire.

Le service formation de l'ANDES reste à votre disposition pour échanger sur vos besoins en matière de formation, je vous incite, de facto à prendre attache auprès de notre chargé de formation Jérôme PY en le contactant à l'adresse : [formation@andes.fr](mailto:formation@andes.fr). Je vous souhaite à toutes et tous, de belles formations !

Patrick APPERE,  
Président de l'ANDES



# LES FORMATIONS

DATES ET THÉMATIQUES

## Le cycle de formations ANDES / OLBIA FORMATION

3<sup>ème</sup> promotion

Début  
le 1<sup>er</sup> octobre

S'approprier les enjeux  
stratégiques du sport

### LES FORMATIONS ANDES

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>10 septembre</b><br>visio | Quels financements pour mon équipement sportif ? (réservée Outre-Mer)  |
| <b>24 septembre</b>          | Quels financements pour mon équipement sportif ? (en partenariat avec ADMF 53)   |
| <b>11 octobre</b>            | n°1 - JOP et VAS : comment l'élu(e) aux sports peut-il (elle) valoriser la dimension sportive de sa commune ?<br><br>n°2 - Nouvelles pratiques et équipements de nouvelle génération |
| <b>12 novembre</b><br>visio  | Comment penser les équipements sportifs comme source d'énergies renouvelables ?  |
| <b>3 décembre</b><br>visio   | La préparation et valorisation de son bilan de mandat  |
| <b>17 décembre</b>           | Quels financements pour mon équipement sportif ?   |



## Comment s'inscrire aux formations ANDES ?

Pour s'inscrire aux formations proposées par l'ANDES, suivez les étapes ci-dessous :

### **Prendre contact avec notre organisme de formation ANDES**

Jérôme PY, Chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | 05 34 43 05 18 | [formation@andes.fr](mailto:formation@andes.fr)

**Compléter et envoyer le formulaire d'inscription disponible sur le site de l'ANDES** | [andes.fr/formations/organisme-de-formation/](https://andes.fr/formations/organisme-de-formation/)

### **En fonction du mode de financement choisi :**

- **Financement collectivité** : retour devis et convention signée
- **Mobilisation du DIFE** : démarche sur espace [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)
- **Financement personnel** : retour contrat et devis signé

**Réception de la convocation** par mail (consultez vos mails une dizaine de jours avant la date de la formation)

3<sup>ème</sup> promotion

# CYCLE DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Début le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024

S'inscrire

## ANDES x OLBIA FORMATION

L'ANDES et Olbia FORMATION continuent d'associer leurs compétences et renouvellent la formation pour les élus des collectivités territoriales en charge du sport.

### S'APPROPRIER LES ENJEUX STRATÉGIQUES DU SPORT

#### Objectifs

- > Décrypter l'environnement institutionnel et économique du secteur sportif
- > Comprendre et analyser les enjeux et les spécificités du secteur
- > Appréhender les jeux d'acteurs et leur rôle au regard de l'organisation d'appartenance

#### Modules

15/10 Acteurs et gouvernance du sport  
05/11 Projet sportif territorial  
19/11 Financement et modèle économique

17/12 Les événements sportifs  
14/01 Les équipements sportifs  
04/02 Du sport semi-pro au sport de haut-niveau

#### Modalités

21 h de formation sur 5 mois  
5 modules en distanciel  
1 module en présentiel

15 participants maximum  
1 session thématique environ toutes les 3 semaines  
Des modules de formation de 17h00 à 19h30

#### Tarifs

1 700 € pour les **adhérents** ANDES | 2 100 € pour les **non-adhérents** ANDES



Plus d'informations en contactant :

Jérôme PY | 06 59 46 46 91 | [formation@andes.fr](mailto:formation@andes.fr)  
ou sur notre [site internet](#)



## Témoignages

« Ce cycle de formation qui alterne des temps de préparation personnelle à partir de dossiers bien conçus, des temps en distanciel avec des intervenant-es expert-es sur les six thématiques abordées et une demie journée en présentiel m'a permis de mieux comprendre les enjeux du sport en France et de confronter cela à la politique sportive de ma collectivité. Ce que j'ai également fort apprécié, c'est la rencontre avec d'autres élu-es du territoire et de partager avec elles et eux, questionnements, difficultés, projets, actions, ... Je conseille le suivi de ce programme notamment aux élu-es qui débutent un mandat. »

Céline MENNETRIER  
Adjoint au maire  
Grenoble (38)



« L'alliance Olbia/ANDES pour le cycle de formation m'a permis de confronter le projet sportif du territoire Rémois et de ma Région, à l'organisation sportive nationale. L'intervention de personnalités reconnues et de techniciens du Sport m'a donné l'occasion de saisir de nouvelles clés pour créer des projets locaux plus forts et innovants »

Raphaël BLANCHARD  
Adjoint au maire  
Reims (51)



## F8. Quels financements possibles pour mes équipements sportifs ?

Date : mardi 10 septembre 2024

Lieu : distanciel

Durée : 14h - 16h30 (heure métropole)

### Objectifs de formation

Dans le cadre de cette formation, l'ANDES propose à l'élu en charge du sport d'Outre-Mer de connaître les différents acteurs publics et privés du sport en France. A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les différentes sources de financement de leur projet de rénovation et de création d'équipement sportif, ainsi que les démarches à mettre en oeuvre pour toutes demandes de subvention.

### Contenu de la formation

- Les chiffres clés sur les équipements sportifs en France et le rôle des collectivités locales ;
- Le plan 5 000 équipements – génération 2024 ;
- Les autres sources de financements publics (Europe, Etat, Région, Département, EPCI, ...)
- Les spécificités de l'Outre-Mer ;
- Les autres sources de financement : le privé, le mécénat / crowdfunding, les fédérations, ... ;
- Les critères d'éligibilité et les démarches administratives.

### Méthodologie et moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et supports de présentation de l'intervenant ;
- Rapport d'expertises dans la thématique ;
- Témoignages & Partage d'expériences d'élus locaux ;
- Formation réalisée par visioconférence (lien transmis après inscription)

### Intervenants :

- Jérôme PY, chargé de mission formation à l'ANDES
- Frédéric FOLSCHIED, conseiller équipements sportifs à l'Agence nationale du Sport (AnS)
- Pauline PAGANON ou Thibault CIRIER, Fondation du Sport Français
- Autres experts
- Elu(e) en charge des sports

### Tarifs

Adhérents : 150 €  
Non adhérents : 200 €

Prix nets/TVA non applicable avec repas inclus

Formation éligible au DIFE



Je m'inscris

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr



## F9. Quels financements possibles pour mes équipements sportifs ?

Date : mardi 24 septembre 2024

Lieu : Laval (53)

Durée : 9h00 - 17h00

### Objectifs de formation

Dans le cadre de cette formation, l'ADMF53 et ANDES proposent à l'élu en charge du sport de connaître les différents acteurs publics et privés du sport en France. A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les différentes sources de financement de leur projet de rénovation et de création d'équipement sportif, ainsi que les démarches à mettre en oeuvre pour toutes demandes de subvention.

### Contenu de la formation

- Les chiffres clés sur les équipements sportifs en France et le rôle des collectivités locales;
- Le plan 5 000 équipements – génération 2024 ;
- Les autres sources de financements publics (Europe, Etat, Région, Département, EPCI, ...);
- Les autres sources de financement : le privé, le mécénat / crowdfunding, les fédérations, ... ;
- Les critères d'éligibilité et les démarches administratives.

### Méthodologie et moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et supports de présentation de l'intervenant ;
- Rapport d'expertises dans la thématique ;
- Témoignages & Partage d'expériences d'élus locaux ;

### Intervenants :

- Vincent SAULNIER, Secrétaire Général de l'ANDES
- Jérôme PY, chargé de mission formation à l'ANDES
- Thibault CIRIER, délégué territorial à la fondation du Sport Français
- Autres experts
- Référent équipements dans un service déconcentré de l'Etat (SDJES ou DRAJES)
- Elu(e) en charge des sports

### Infos

ADMF 53  
 Marie LEMONNIER  
 02 43 59 79 33  
 marie.lemonnier@amf53.asso.fr

Formation éligible au DIFE



**Je m'inscris**

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr

# F10.1 - La valorisation de la politique sportive de sa commune au travers des JOP et du label VAS ?

Date : mardi 11 octobre 2024

Lieu : Rouen (76)

Durée : 10h00 - 16h00

## Objectifs de formation

Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, label Ville Active & Sportive, Terre de jeux 2024 sont des appellations largement reconnues. L'engouement pour les JOP de Paris 2024 aura de fortes répercussions sur l'image de notre pays à l'international. En France la pratique sportive devrait connaître un afflux de nouveaux pratiquants dans les clubs et associations sportives locales. Les collectivités détentrices du label « Ville Active et Sportive » seront au centre des sollicitations pour des pratiques sportives toujours plus nombreuses. Au-delà de l'arrivée de ces nouveaux pratiquants, les collectivités locales peuvent aussi mettre à profit cette dynamique. Notre formation aura pour objectifs d'identifier les actions favorisant l'obtention d'un nouveau laurier, et d'apporter un éclairage sur la valorisation positive de l'image sportive de sa commune au travers de l'obtention du label VAS.

## Contenu de la formation

- Les chiffres clés sur les équipements sportifs en France et le rôle des collectivités locales ;
- L'impact sur les communes des JOP de Paris 2024 ;
- Les outils de valorisation ;
- Les exemples des communes françaises.

### Méthodologie et moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et supports de présentation de l'intervenant ;
- Témoignages & Partage d'expériences d'élus locaux ;
- Méthode active, échange d'idées, brainstorming, ...

### Intervenants :

- Jérôme PY, chargé de mission formation à l'ANDES
- Charles-Edouard HOUILLIER-GUIBERT, maître de conférence en marketing territorial à l'université de Rouen
- Elu(e) en charge des sports ayant obtenus le label Ville Active et Sportive avec 3 ou 4 lauriers

### Tarifs :

Adhérents : 300 €  
Non adhérents : 400 €

Prix nets/TVA non applicable avec repas inclus

Formation éligible au DIFE



**Je m'inscris**

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr

# F10.2 – Nouvelles pratiques et équipements de nouvelle génération

**Date :** vendredi 11 octobre 2024

**Lieu :** Rouen (76)

**Durée :** 10h00 - 16h00

## Objectifs de formation

Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, label Ville Active & Sportive, Terre de jeux 2024 sont des appellations largement reconnues. L'engouement pour les JOP de Paris 2024 aura de fortes répercussions sur l'image de notre pays à l'international et sur les pratiques sportives au niveau local. En France, les collectivités locales sont au centre des pratiques sportives avec plus de 74 % des 320 000 équipements sportifs propriétés des communes. L'émergence de nouvelles pratiques, les activités libres et non-encadrées, les activités connectées ou encore les pratiques loisirs doivent désormais être prise en considération dans la création, la transformation ou l'adaptation des équipements sportifs de demain. Dans un contexte budgétaire de plus en plus tendu, les collectivités locales jouent un rôle essentiel dans la création des équipements de nouvelle génération, à usages multiples, d'accès libre ou hybrides.

## Contenu de la formation

- Les chiffres clés sur les équipements sportifs en France et le rôle des collectivités locales ;
- Les nouvelles pratiques sportives ;
- Le design actif, les équipements de proximité, les cours d'école actives, ... ;
- L'émergence de nouveaux équipements sportifs ;
- Les exemples des communes françaises.

## Méthodologie et moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et supports de présentation de l'intervenant ;
- Témoignages & Partage d'expériences d'élus locaux ;
- Echange d'idées, brainstorming,...

## Intervenants :

- Jérôme PY, chargé de mission formation à l'ANDES
- Nicolas FLOTTES, directeur général SCIC Up to you
- Autres experts
- Elu(e) en charge des sports ayant obtenus le label Ville Active et Sportive avec 3 ou 4 lauriers

## Tarifs

Adhérents : 300 €  
Non adhérents : 400 €

Prix nets/TVA non applicable  
avec repas inclus

Formation éligible au DIFE



**Je m'inscris**

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

**Jérôme PY, chargé de mission formation** | 06 59 46 46 91 | [formation@andes.fr](mailto:formation@andes.fr)

# F11. Comment penser les équipements sportifs comme source d'énergies renouvelables ?

Date : mardi 12 novembre 2024

Lieu : distanciel

Durée : 17h00 - 19h30

## Objectifs de formation

Détenu en grande majorité par les collectivités locales, le parc français d'équipements sportifs extérieurs est une opportunité non négligeable pour les territoires. L'élu local doit analyser et comprendre les besoins de sa collectivité et de ses habitants afin d'y répondre de manière efficiente en économisant les ressources, tout en favorisant le bien-être et la pratique sportive. Dans un cadre légal qui oblige les collectivités à penser à la transition énergétique de leurs équipements, les élus doivent réfléchir à la mise en oeuvre de projets sportifs environnementaux et penser « sport éco responsable ».

## Contenu de la formation

- **Les chiffres clés sur les équipements sportifs en France et le rôle des collectivités locales ;**
- **Le contexte règlementaire :** le plan de sobriété, la loi climat & résilience, loi AGECE, loi Elan et décret tertiaire, loi ENR, ...
- **Les équipements sportifs extérieurs, sources de production d'énergies renouvelables ;**
- **Les différents modes de financement :** auto-financement, tiers investissement, financement / investissement citoyen, partenariat public / privé, ... ;
- **Les apports théoriques sur le photovoltaïque, la récupération d'eau.**

## Méthodologie et moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et supports de présentation de l'intervenant ;
- Echanges entre élus ;
- Témoignages & Partage d'expériences d'élus locaux ;

## Intervenants :

- **Jérôme PY**, chargé de mission formation à l'ANDES
- **Nicolas FLOTTE**, directeur général SCIC Up to You
- **Eric JEGO**, maire-adjoint en charge des sports de Ballan-Miré (35)
- **Autres experts (EDF collectivités,...)**

## Tarifs

Adhérents : 150 €  
Non adhérents : 200 €

Prix nets/TVA non applicable  
avec repas inclus

Formation éligible au DIFE



**Je m'inscris**

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

**Jérôme PY, chargé de mission formation** | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr

# F12. La valorisation de son bilan de mandat ?

**Date :** mardi 3 décembre 2024

**Lieu :** distanciel

**Durée :** 13h00 - 16h00

## Objectifs de formation

Les prochaines élections municipales et communautaires auront lieu en 2026. Ces élections permettront de désigner la prochaine équipe municipale pour un mandat de 6 ans renouvelable. Depuis sa prise de fonction en 2020, l'élu aux sports a mené une politique sportive au sein de son territoire. Malgré les difficultés de début de mandat (Covid et crise énergétique) il est désormais temps d'évaluer l'efficacité de son action au travers d'un bilan de mandat. La communication de son bilan est également une des étapes essentielles au maintien de la confiance de ses administrés et partenaires.

## Contenu de la formation

- Savoir évaluer les actions menées durant le mandat ;
- Identifier les réussites et les difficultés rencontrées ;
- Tirer des enseignements pour préparer le prochain mandat ;
- Communiquer efficacement sur son bilan de mandat.

### Méthodologie et moyens pédagogiques :

- Apports théoriques : les critères observables, les indicateurs de réussite, les outils d'évaluation ;
- Méthodologie pour dresser un bilan objectif des actions menées ;
- Techniques pour identifier les facteurs de réussite et les obstacles rencontrés ;
- Témoignages & Partage d'expériences d'élus locaux ;

### Intervenants :

- Jérôme PY, chargé de mission formation à l'ANDES
- Loïc CONDE, directeur d'Innovation Formation Sport
- Elu(e) en charge des sports

### Tarifs :

Adhérents : 150 €  
Non adhérents : 200 €

Prix nets/TVA non applicable  
avec repas inclus

Formation éligible au DIFE



**Je m'inscris**

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

**Jérôme PY, chargé de mission formation** | 06 59 46 46 91 | [formation@andes.fr](mailto:formation@andes.fr)

## F13. Quels financements possibles pour mes équipements sportifs ?

Date : mardi 17 décembre 2024

Lieu : Villeneuve d'Asq (59)

Durée : 10h00 - 16h00

### Objectifs de formation

Dans le cadre de cette formation, l'ANDES propose à l'élu en charge du sport de connaître les différents acteurs publics et privés du sport en France. A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les différentes sources de financement de leur projet de rénovation et de création d'équipement sportif, ainsi que les démarches à mettre en oeuvre pour toutes demandes de subvention.

### Contenu de la formation

- Les chiffres clés sur les équipements sportifs en France et le rôle des collectivités locales ;
- Le plan 5 000 équipements – génération 2024 ;
- Les autres sources de financements publics (Europe, Etat, Région, Département, EPCI, ...)
- Les autres sources de financement : le privé, le mécénat / crowdfunding, les fédérations, ... ;
- Les critères d'éligibilité et les démarches administratives.

### Méthodologie et moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et supports de présentation de l'intervenant ;
- Rapport d'expertises dans la thématique ;
- Témoignages & Partage d'expériences d'élus locaux ;

### Intervenants :

- Jérôme PY, chargé de mission formation à l'ANDES
- Grégoire MICHEL, délégué territorial à la fondation du Sport Français
- Référent équipements dans un service déconcentré de l'Etat
- Autres experts
- Elu(e) en charge des sports

### Tarifs

Adhérents : 300 €  
Non adhérents : 400 €

Prix nets/TVA non applicable  
avec repas inclus

Formation éligible au DIFE



**Je m'inscris**

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr

# Le droit à la formation des élu(e)s locaux

L'organisme de formation ANDES est agréé par le Ministère de la Cohésion des Territoires pour la formation des élu(e)s locaux pour la période 2023 à 2027.

À ce titre, **tous les frais engagés\* par l'élu(e) participant à une session de formation sont éligibles au DIFE**. L'élu(e) peut également faire une demande de remboursement auprès de la Caisse des Dépôts afin de profiter de son compte « DIF élus » (cf note explicative et formulaire de demande).

## Les formations éligibles :

- Les formations relatives à l'exercice du mandat, pour lequel les organismes qui dispensent les formations doivent être agréées par le ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales.
- Les formations contribuant à la réinsertion professionnelle des élu(e)s, dont les critères d'éligibilités sont celles du Compte Personnel de Formation (CPF).

Pour rappel, la durée maximale du « congé formation » de l'élu(e) est de **18 jours** pour toute la durée de son mandat.

**Loi n°2015-366 du 31 mars 2015** visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat

**Loi n°2016-341 du 23 mars 2016** visant à permettre l'application aux élus locaux des dispositions relatives au droit individuel à la formation et relative aux conditions d'exercice des mandats des membres des syndicats de communes et des syndicats mixtes

Pour la prise en charge de la formation souhaitée, l'élu(e) en charge du Sport peut mobiliser différents financements :

- **Le financement par sa collectivité**
- **Le Droit Individuel à la Formation des élu(e)s (DIFE)**



# La formation financée par sa collectivité

Le budget formation des élus constitue **une dépense obligatoire de la collectivité ou de l'EPCI**. À ce titre un budget annuel de formation des élus est établi.

## Elu.e.s concerné.e.s :

Le droit à la formation est ouvert à l'ensemble des élu.e.s des collectivités ou des EPCI.

## Montant des crédits formations :

Entre 2% et 20% de l'enveloppe indemnitaire du conseil municipal ou de l'intercommunalité

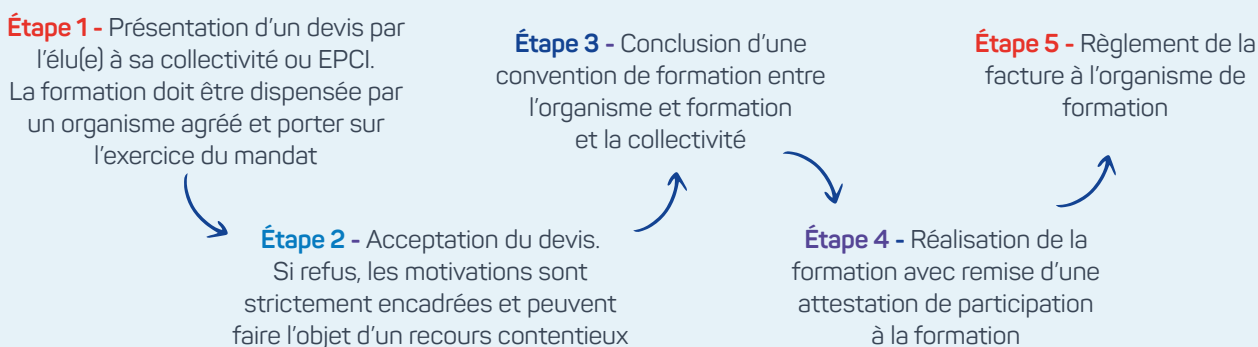
## Frais de formation pris en charge :

- Frais de déplacement (trajet, hébergement, restauration)
- Frais pédagogique
- Compensation perte de revenu (plafonnée à 18 fois 8 heures, à 1 fois et demi la valeur horaire du SMIC, par élu.e et pour la durée du mandat)

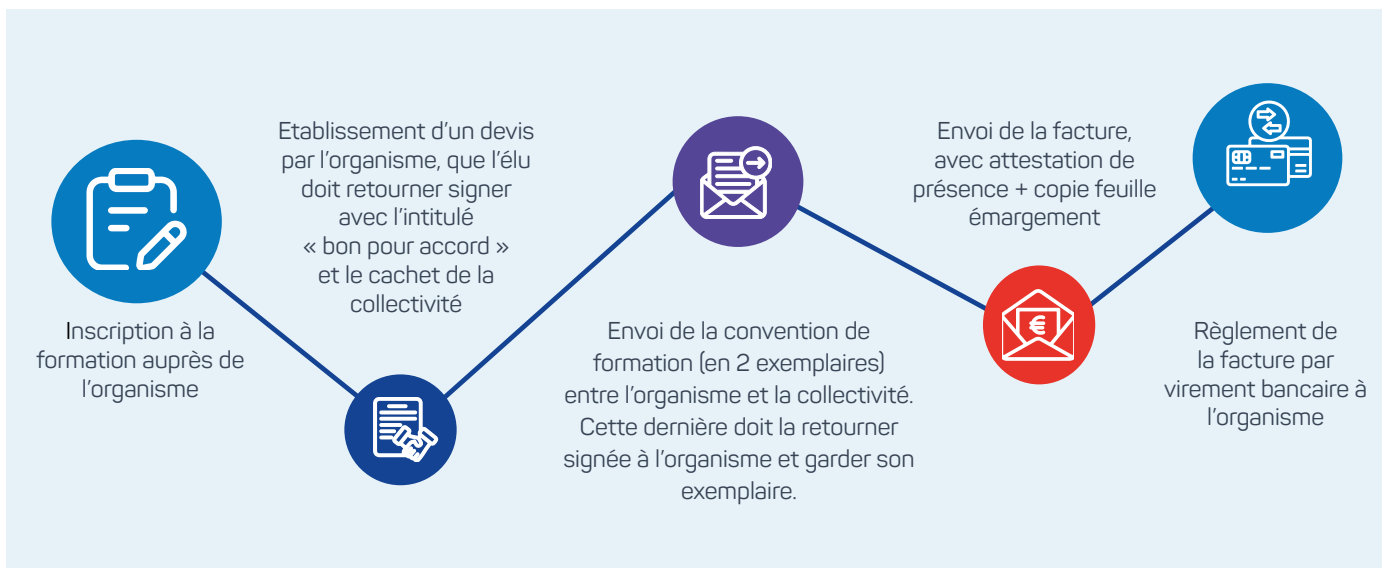
## Durée du congé formation :

La durée du congé pour formation est de **18 jours pour la durée du mandat**, quel que soit le nombre de mandats que l'élu détient. Le congé est renouvelable en cas de réélection.

## La procédure à suivre :



## Avant la formation





# Le droit individuel à la formation des élu(e)s (DIFE)

Il doit permettre à chaque élu(e) d'améliorer ses compétences liées au mandat et/ou à son employabilité future (démarche personnelle sur laquelle la collectivité n'est pas informée).

## Formations éligibles

- Les formations relatives à l'exercice du mandat, pour lequel les organismes qui dispensent les formations doivent être agréés par le ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales.
- Les formations contribuant à la réinsertion professionnelle des élu(e)s, dont les critères d'éligibilités sont ceux du Compte Personnel de Formation (CPF).



## Mobiliser le compte formation élu.e :

Depuis janvier 2022, il suffit à l'élu(e).e de s'identifier sur la plateforme : [moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr). Pour s'identifier, depuis le 25 octobre 2022, il sera nécessaire de créer une identité numérique « France connect+ » via le site <https://lidentitenumérique.laposte.fr/>. France Connect + est une version plus sécurisée de France Connect. Elle est destinée à accéder à des démarches plus sensibles.

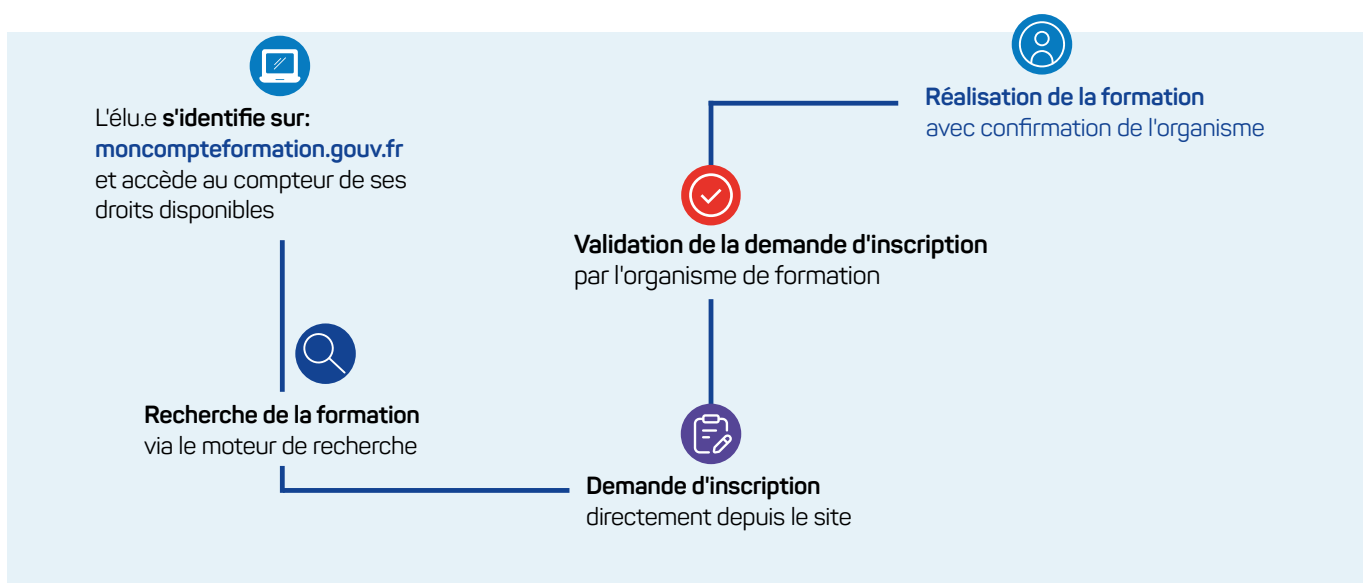
## FranceConnect+, comment ça fonctionne ?

L'élu(e).e recherche ensuite sa formation, effectue directement sa demande d'inscription avant que l'organisme puisse valider cette dernière. Pour y accéder : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/qui-peut-utiliser-franceconnect>.

## Comment est alimenté Mon Compte Élu ?

- À partir de 2021 et jusqu'en 2022, l'arrêté du 12 juillet 2021 fixe la valeur du DIFE à 400 € par an, avec un plafonnement du compteur de droits à 700 €.
- Courant 2021, les élus municipaux ont converti les 20 heures acquises au titre de leur première année de mandat, soit 300 €, et disposent donc dès cette année jusqu'à 700 € au total sur leur compte DIFE.
- À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le montant annuel du DIFE sera déterminé pour une période de trois ans.

## La procédure à suivre :





Association Nationale Des Elus en charge du Sport

Les Espaces Entreprises de Balma Toulouse | BAT 35

18 avenue. Charles de Gaulle 31130 Balma

[www.andes.fr](http://www.andes.fr) |  @reseauANDES |  @ANDES |  @ANDES |  @ANDES